



## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 13 décembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 décembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 8), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 11), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 32), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 32), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 41), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 75 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 3), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Carine MICHEL.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 76), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME, M. Gueric CHALNOT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD à Mme Danielle POISSENOT, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse).

OBJET : 15 - Rapport d'accessibilité 2017

## Rapport d'accessibilité 2017

**Rapporteur : M. POUJET, Conseiller Municipal Délégué**

	Date	Avis
Commission n° 2	30/11/2018	Pour information

### 1 - Contexte

L'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées et ses textes d'application ont été promulgués par le gouvernement fin 2014 et début 2015.

Les Agendas d'Accessibilité Programmée, mesure phare de cette nouvelle législation, font obligation aux gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP) ainsi qu'aux Autorités Organisatrices de Transport, de s'engager dans un calendrier précis de réalisation de travaux, variant d'une période de trois ans maximum à trois périodes de trois ans pour les patrimoines particulièrement complexes. Tous les gestionnaires déposant des agendas sur deux ou trois périodes doivent transmettre un point de situation des actions effectuées à la fin de la première année ainsi qu'un bilan des actions exécutées à mi-parcours.

Conscientes des enjeux en parfaite adéquation avec les ambitions politiques portées sur notre territoire, la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) se sont mobilisées de façon inédite sur cette question et organisées afin d'être en capacité de répondre avec la plus grande efficacité possible aux prescriptions de cette nouvelle législation, vécue non pas comme une obligation mais comme une opportunité de poursuivre, dans la méthode, l'effort déjà à l'œuvre sur le territoire.

Le présent rapport effectue le bilan de l'action 2017 (seconde année des travaux conduits dans le cadre du SD'Ad'Ap - mise en accessibilité des arrêts prioritaires de transports en communs routiers et Ad'Ap - mise en accessibilité du cadre bâti), pour chacun des maillons de la chaîne de déplacement (articles 45 et 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005). Il traite également de la petite enfance et de l'éducation, de l'emploi, des sports, de la culture et des loisirs, mais aussi de la vie de la cité.

Il intègre quelques éléments relatifs à la mise en accessibilité des 69 communes (1<sup>er</sup> janvier 2018) de l'agglomération en ce qui concerne la voirie et le cadre bâti.

Il est le fruit d'un travail transversal, collégial et collaboratif qu'il restitue.

Participent à son élaboration de façon active, l'ensemble des Directions et Services de la Ville, de la CAGB et du CCAS mais également, un ensemble de partenaires publics et privés qui ont inscrit l'accessibilité des biens et des services dans leur feuille de route et qui ont à cœur de faire partager leurs expériences et de faire connaître leurs actions au service du plus grand nombre.

## **2 - Les grandes lignes qui se dégagent de l'action conduite en 2017 et à l'issue d'une année pour le SD'Ad'AP et les Ad'AP**

Les grandes lignes suivantes se dégagent de l'action conduite en 2017.

Les travaux inscrits dans le cadre du SD'Ad'Ap ont été conformes aux attentes :

- A l'instar de 2016, dans le cadre des Ad'AP, certains travaux ont été conduits par anticipation, d'autres ont été différés afin de suivre certaines logiques qui se sont fait jour (logique des marchés, cohérence de la chaîne de déplacements, cohérence des interventions sur un même chantier...).
- Les travaux conduits sur la voirie communale et les espaces verts l'ont été, en lien étroit avec les opérations et les travaux de mise en accessibilité du cadre bâti et des arrêts de bus prioritaires ainsi que ceux de la nouvelle ligne de transport en site propre totalement accessible, qu'ils ont accompagnés et dont ils ont garanti l'efficacité et prolongé le périmètre.
- La réflexion conduite en lien étroit entre les différents partenaires engagés sur les dossiers a permis d'éviter le recours systématique aux demandes de dérogations et lorsque la mise en accessibilité réglementaire n'était pas possible, des travaux d'amélioration amenant une accessibilité d'usage (praticabilité) ont été pris en compte et mis en œuvre conjointement à la dépose de la demande de dérogation correspondante (qui n'a donc pas été utilisée pour ne rien faire).

Hors le cadre de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, pilotée par M. Serge RUTKOWSKI, Conseiller Communautaire Délégué en charge de l'accessibilité, les associations représentant les cinq grandes familles de handicap sont également intervenues en 2017, sous l'égide de la Mission Handicap pilotée par M. Yannick POUJET, comme les années précédentes, sur des actions de sensibilisation conduites notamment auprès des jeunes des collèges et lycées. Ces actions de sensibilisation seraient très différentes sans leur aide.

## **3 - Les travaux conduits en 2017**

### **3.1 - La voirie et les espaces publics**

Se trouvent ci-après quelques chiffres relatifs aux travaux conduits afin d'améliorer l'accessibilité de la chaîne de déplacement de la Ville de Besançon :

- Trottoir / Cheminement piéton : interventions importantes sur la structure : largeur, enrobés de surface... : 12 lieux concernés
- Escaliers : pose de mains courantes, pose de BEV : 4 lieux concernés
- Mise en accessibilité de la voirie en lien avec les Ad'AP (lien avec les bâtiments) : 16 lieux concernés
- Fin décembre 2017, le nombre de carrefours équipés de modules sonores et rendus totalement accessibles dans le cadre du PAVE se montait à 102 sur 137.

Les dépenses de voirie, effectuées dans le cadre de l'accompagnement du SD'Ad'AP, des Ad'AP et du PAVE s'élèvent, pour l'année 2017 à la somme de 432 900 € pour un total de 1 186 mètres linéaires de voirie. A cette somme s'ajoute l'ensemble des interventions effectuées en régie qui concernent le suivi du PAVE (non incluses dans ces calculs).

Sont également mentionnés dans le rapport les travaux effectués par trois communes de la CAGB pour la mise en accessibilité de leur voirie communale.

### **3.2 - Le stationnement**

En 2017, 14 places de stationnement réservées pour personnes handicapées ont été créées. Ceci porte à 716 le nombre de places réservées aux personnes handicapées au 31 décembre 2017 sur la Ville de Besançon.

### **3.3 - Mise en accessibilité dans le cadre de grands travaux**

Les travaux portant sur l'amélioration de l'accessibilité de la Chaîne de déplacement se sont poursuivis dans le cadre des grands chantiers et grands travaux ouverts sur la Ville.

La réalisation des travaux conduits dans ce cadre permet de livrer de nouveaux espaces entièrement neufs ou de réhabiliter des lieux préexistants en les rendant accessibles dans le cadre d'un nouvel aménagement.

Les lieux concernés en 2017 sont : avenue Gaulard (aménagement voirie), rue des Courtils (pôle bus Lycée Pergaud), Fontaine Ecu (voie nouvelle), chemin de Serre (aménagement de voirie), complexe sportif Malcombe ainsi que rue Boissy d'Anglas, Planches Montarmots et Cimetière de Saint-Claude.

La Direction Grands-travaux a également poursuivi le programme des travaux prévus dans le cadre de la mise en accessibilité des arrêts prioritaires sur l'ensemble du territoire de l'agglomération bisontine.

A noter également la poursuite des travaux sur la ligne 3+ et sa livraison en septembre 2017.

## **4 - Les transports terrestres et le réseau Ginko**

Le réseau de transport a été adapté selon un modèle favorisant l'inter-modalité, c'est-à-dire la connexion entre les lignes urbaines et les lignes périurbaines, mais aussi entre les services de transports publics, routiers, et ferroviaires. Une tarification combinée est en place.

### **4.1 - Les travaux dans le cadre du SD'Ad'AP**

- Le nombre d'arrêts mis aux normes en 2017 est de 74 (70 arrêts urbains et 4 arrêts péri-urbains)
- Le coût moyen par arrêt est de 6 600,00 € HT

### **4.2 - Acquisition de matériel roulant aux normes**

En 2017, le parc bus a été complété des véhicules suivants :

- 1 minibus TPMR
- 4 bus articulés.

### **4.3 - Le service Ginko Access**

Au 31 décembre 2016, il comptait 966 clients inscrits. 78 % de ses clients sont bisontins.

Entre 2016 et 2017, la progression du nombre de clients inscrits est de 4,6 %.

Face à la saturation du service et en recherche de solutions, la CAGB a recruté un cabinet d'audit. Les résultats de l'audit ont été présentés le 13 décembre aux membres de la Commission Intercommunale d'accessibilité.

## **5 - Le cadre bâti, dont les établissements recevant du public (ERP)**

La Ville de Besançon ainsi que l'ensemble des communes de l'Agglomération ont œuvré en 2016 à l'amélioration de l'accessibilité de leurs Etablissements Recevant du Public dans le cadre des Ad'Ap déposés.

68 communes sur 69 (1<sup>er</sup> janvier 2018) étaient entrées dans le dispositif Ad'AP fin 2017.

**Le montant total hors main d'œuvre des travaux destinés à améliorer l'accessibilité du cadre bâti de la Ville de Besançon pour tous les types de handicap est de 470 300 K€.**

## 6 - Les travaux conduits par la Direction des Espaces Verts sur les Installations ouvertes au Public (IOP)

Ils concernent 7 lieux, dont 2 en forêt de Chailluz, pour un montant de 63 600 €.

15 communes de la CAGB ont par ailleurs transmis des informations sur les travaux conduits pour l'amélioration de l'accessibilité de leur cadre bâti.

Des dossiers pour travaux liés à l'amélioration de l'accessibilité de tous les ERP présents sur le territoire ont été proposés à l'examen de la Sous-Commission ERP/IGH :

- 304 dossiers ont été instruits en 2017
- 98 dérogations ont été accordées.

## 7 - La sensibilisation du grand public au handicap

La Mission Handicap du CCAS conduit des actions de sensibilisation dans les lycées en collaboration avec ses différents partenaires associatifs et bénévoles. Elle est intervenue en 2017 sur 14 sites (établissements scolaires et professionnels). En 2017, sur 25 dates environ 1 526 personnes ont été sensibilisées.

Il convient de noter la conférence organisée le 20 novembre 2017 avec Josef SCHOVANEC sur la thématique «handicap et Insertion Professionnelle, telle est la question» : 231 personnes ont assisté à cette conférence.

## 8 - Conclusion

Ce rapport n'est qu'un aperçu des actions conduites par la CAGB, ses communes membres dont la Ville de Besançon et le CCAS, ainsi que par leurs partenaires du territoire.

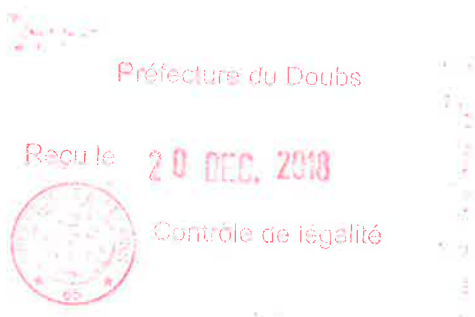
L'année 2016 s'était caractérisée par la légitimité et la place acquise auprès des principaux acteurs du territoire, publics comme privés, par les membres du groupe d'expert d'usage de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (missionnés par les associations représentant les cinq grandes familles de handicap de la CIA et par les aînés).

L'année 2017 a confirmé cette tendance et le groupe d'experts d'usage a été contacté en amont des grands projets portés au niveau de la Ville tout particulièrement. Son action a été remarquée au plan National par des membres de la Délégation Interministérielle à l'accessibilité venus à sa rencontre lors de la CIA du 13 décembre 2017.

Les résultats de son action sont de plus en plus visibles au niveau du territoire où une véritable accessibilité tournée vers l'usage est aujourd'hui prise en compte.

Le présent rapport qui restitue les efforts consentis sur l'année 2017 montre donc qu'il existe sur notre territoire des espaces de concertation et d'expertise qui remplissent pleinement leur rôle ainsi qu'un élan et une ambition partagée.

**Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'accessibilité 2017 joint en annexe.**



Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danièle DARD.